



PREFET DE L' AISNE

LAON, le 26 juin 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Réunion du comité opérationnel départemental anti-fraude du 2 juillet 2015 à 9h00
sous la co-présidence de M. LE DEUN, préfet de l'Aisne et
de M. PORCHER, procureur de la République du chef-lieu du département*

Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) réunit les services de l'État (*police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail*) et les organismes locaux de protection sociale (*Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, le régime social des indépendants (RSI), la MSA*) afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.

Pilotés par la délégation nationale de lutte contre la fraude (DNLF), les CODAF ont compétence sur les fraudes sociales, les fraudes fiscales et douanières et sur le travail illégal.

Lieu de rencontre privilégié pour prévoir, organiser ou programmer des opérations de terrain en commun, les CODAF permettent également d'organiser des échanges de signalements entre partenaires à l'origine de détections de fraudes.

Les opérations conjointes, s'effectuant dans la plupart des cas dans le cadre d'une procédure judiciaire, concernent essentiellement :

- le travail illégal ;
- le contrôle des transporteurs sanitaires : ambulances, taxis, Véhicules sanitaires légers (VSL) ;
- les fraudes des professionnels de la santé : actes fictifs, fraude des fournisseurs d'équipements médicaux, facturations multiples... ;
- la fraude à la résidence (minimum vieillesse, RSA, APL, CMU-C...) ;
- le trafic de médicaments : fausses ordonnances et consultations multiples ;
- les fraudes à l'identité : prêt d'une identité pour travailler et utilisation de faux.

La deuxième mission opérationnelle du CODAF consiste à détecter des fraudes à partir des signalements des partenaires :

- indemnités journalières : bulletins de paie non déclarés à l'URSSAF, travail en percevant des indemnités journalières ;
- signalements entre les administrations fiscales et douanières ;
- signalements des services des impôts à l'URSSAF (redressements fiscaux et rehaussement de cotisations) et vice versa ;
- signalements des services de police et de gendarmerie à l'administration des impôts ;
- transmission par les services de police et de gendarmerie des procédures de travail dissimulé aux organismes de recouvrement (URSSAF et MSA) ;
- transmission par l'URSSAF de la liste des salariés dissimulés aux organismes prestataires (Pôle emploi, CAF, CPAM, CARSAT, MSA) afin de vérifier les droits des salariés ;
- fraude à la CMU-C détectée par les CPAM à la suite d'un signalement par la CAF (fraude au RSA).

En 2014, les CODAF ont mené plus de 6800 actions de lutte contre les fraudes aux finances publiques. Ils ont concentré leurs actions principalement sur les fraudes importantes.

Pour consulter le dossier de presse CODAF du 23 juin 2015 :

http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dnlf/DOSSIER_DE_PRESSE_Comite_National_de_Lutte_contre_la_Fraude- Mardi_23_juin_2015%281%29.pdf

... / ...

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle

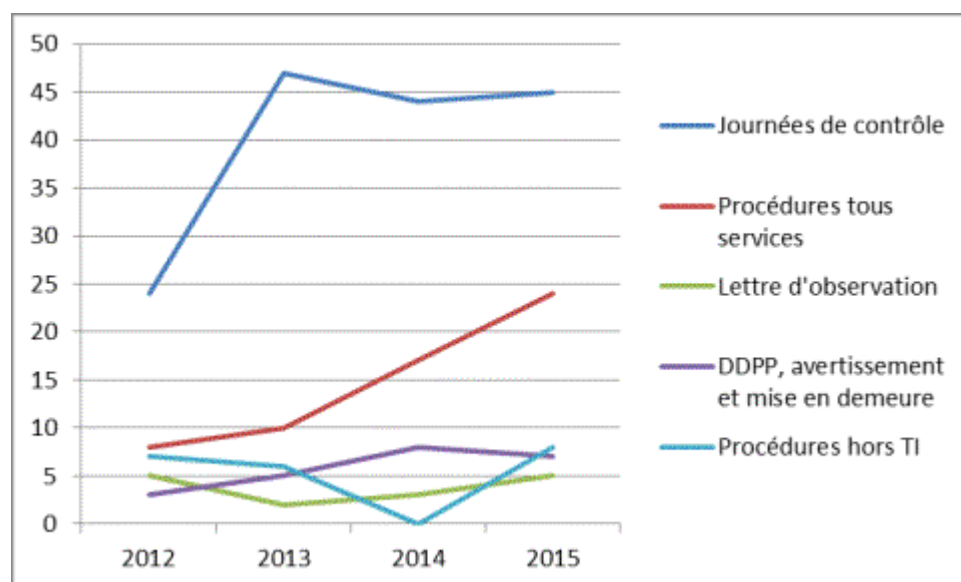
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet_02

Bilan des actions menées dans le département de l' AISNE pour ce début d'année 2015.

Le bilan comparatif des opérations CODAF sur les mêmes périodes de 2012, 2013, 2014 et 2015 s'établit ainsi qu'il suit, sous réserve des investigations en cours sur quelques dossiers des services de l'URSSAF, de la MSA et de l'IT.

Sanctions	2012	2013	2014	2015
Journées de contrôles	24	47	44	45
Procédures (tous services)	8	10	17	24
Lettre d'observation IT	5	2	3	5
Sommation MSA	1	1		
Mise en demeure DDPP	1	1	5	3
Avertissements DDPP	2	4	3	4
Fermeture administrative Hyg.	1			
Procédures ARS			2	1
Procédures Douanes		10	9	2
Procédures Métrologie		2	6	
Avertissement Métrologie		10	5	
Lettre d'obs. Métrologie		2		
Procédures hors TI	7	6		8
Investigations en cours			3	4
Infractions DREAL			34	



45 journées de contrôles ont été réalisées dans le cadre du CODAF pour ces deux premiers trimestres 2015. 27% de ces opérations sont des contrôles conjoints, organisés à l'initiative d'un des services partenaires. Si le nombre de journées est sensiblement identique sur les 3 dernières années, pour la même période, le nombre de procédures a augmenté.

Deux points particuliers :

- Le contrôle effectué le lundi 20 avril, au domicile d'une personne qui exerçait en tant que tatoueur est significative tant au niveau de l'organisation que du suivi. L'opération programmée très rapidement par les services de Gendarmerie, l'ARS et l'IT, a été porteuse en termes de résultats pour les 3 services. Les procédures ont été rédigées et transmises le mardi en fin de journée.

- Le contrôle le samedi 6 juin sur un étang de pêche à BOUE. C'est la 4^e opération de ce type. Il s'agit de sites gérés par des ressortissants anglais. A chaque fois nous sommes en présence de travail dissimulé par dissimulation d'activité et d'emplois salariés. Sur l'opération à BOUE, outre la procédure conjointe MSA/IT, les services de gendarmerie ont établi une procédure pour vente d'alcool sans licence 4. Des investigations sont en cours par la BCR.